

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 12 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 juin 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT-NIEL), MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 19/06/2023

Et publication ou notification le :
19/06/2023

A été nommé secrétaire : M. Alain LE GAL

2023_06_10 – Restauration scolaire : tarifs année 2023-2024

Monsieur le Maire

- Rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 16 mai 2022 fixe le tarif actuellement en vigueur.
- Au vu des conditions financières prévues à la signature de l'acte d'engagement avec notre prestataire CONVIVIO
- Propose que le tarif appliqué à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 soit :
- * Enfants (repas habituel) : 4,05 €,
- * Enfants (repas habituel à partir du 3ème enfant d'une même famille fréquentant ensemble l'école) : 3,75 €,
- * Enfants (repas spécifique, sans allergène simple, régime diététique, sans porc) : 4,05 €,
- * Adultes : 5,20 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/06/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Alain LE GAL